

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU MERCREDI 24 JUILLET 2024 A 18H30**

Date de la convocation : 17 juillet 2024

Présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Yveline CORDIER, Gabrielle GUIBERT

Procurations :

Muriel PAYAN à Jean-Marie REY
Jean-Baptiste CRAFFK à Fabrice LOISEAU

Absents :

Lisa FAURE
Pierre SAVOLDELLI
Jean-Michel BRUNET

Secrétaire de séance : Gabrielle GUIBERT

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

- Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- La secrétaire de séance est nommée et le procès-verbal du conseil du 3 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 3 juillet 2024.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES FINANCIERES

1. Gîte le Rebanchon : avenant à la garantie d'emprunt de 125 000€
2. Gîte le Rebanchon : avenant à la garantie d'emprunt de 190 000€

II – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

3. Promesse unilatérale d'échange des parcelles AC34, AD26/484/493

I – AFFAIRES FINANCIERES

1/GITE LE REBANCHON : AVENANT A LA GARANTIE D'EMPRUNT DE 125 000€

Monsieur le Maire expose le projet de vente de la société SAS le Rebanchon, titulaire d'un bail à construction sur le bâtiment communal du gîte le Rebanchon.

La commune avait, à l'époque, par la délibération n°013/2016 du 3 février 2016, apportée sa garantie à l'emprunt contracté par la SAS le Rebanchon d'un montant de 125 000€.

Il est donc proposé de modifier l'acte de caution en acceptant le remplacement de Mme Jocelyne LIGNERES et M. Charles Eric GENSOLLEN par la SAS Slalom.

Approuvé à l'unanimité

2/GITE LE REBANCHON : AVENANT A LA GARANTIE D'EMPRUNT DE 190 000€

Monsieur le Maire expose le projet de vente de la société SAS le Rebanchon, titulaire d'un bail à construction sur le bâtiment communal du gîte le Rebanchon.

La commune avait, à l'époque, par la délibération n°087/2013 du 9 octobre 2013, apportée sa garantie à l'emprunt contracté par la SAS le Rebanchon d'un montant de 190 000€.

Il est donc proposé de modifier l'acte de caution en acceptant le remplacement de Mme Jocelyne LIGNERES et M. Charles Eric GENSOLLEN par la SAS Slalom.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME

3/PROMESSE UNILATERALE D'ECHANGE DES PARCELLES AD26, AC34, AD484 ET AD493

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parcelles cadastrées F 1086, F 1099, F 1104, F 1103 sont situées en zone A (agricole) du Plan Local d'urbanisme actuellement opposable. La maîtrise foncière de ce secteur permettrait d'entamer une phase opérationnelle d'aménagement de terrains.

En effet, par le biais de cet aménagement, la commune souhaite promouvoir l'installation d'exploitations agricoles. Aussi, les négociations réalisées avec les propriétaires de ces parcelles ont permis d'aboutir à des projets d'échanges avec les parcelles communales AD26, AC34, AD484 et AD493.

Enfin, la commune souhaite que la SAFER organise ces transactions, dans le cadre de son accompagnement pour l'installation d'agriculteurs au lieu-dit Tournefol ; cette-dernière a donc rédigé une promesse unilatérale d'échange annexée à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

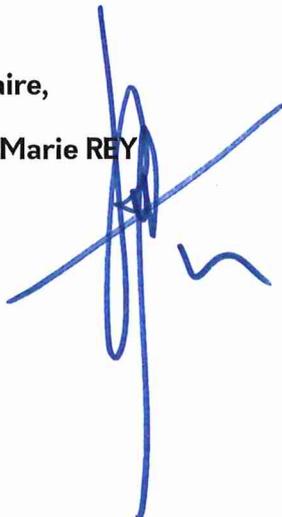
INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS

Sans objet.

La séance est levée à 18h45.

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Gabrielle GUIBERT

